

# Reconnaissance de la fibromyalgie en affection longue durée

## 16<sup>e</sup> législature

### Question écrite n° 04417 de M. Jean-Pierre Corbisez (Pas-de-Calais - RDSE)

publiée dans le JO Sénat du 15/12/2022 - page 6460

M. Jean-Pierre Corbisez attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation des personnes atteintes de fibromyalgie.

Alors que l'organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu la maladie en 1992, 30 ans plus tard, la France ne l'a toujours pas fait. Par conséquent, les demandes de dossiers « allocation aux adultes handicapés » (AAH) et invalidité sont presque toujours refusés, ajoutant ainsi à des problèmes de santé, une précarité financière pour les personnes qui en souffrent.

La fibromyalgie est une maladie dont la douleur chronique est le symptôme principal, lequel peut s'accompagner, selon les patients, d'autres symptômes comme la fatigue, des perturbations du sommeil, des troubles digestifs et de l'attention, etc. La juxtaposition de ces symptômes en fait une affection particulièrement difficile à vivre au quotidien, à laquelle s'ajoutent des errements en matière de prescription médicamenteuse, dont certains effets néfastes ont été mis en avant par l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

Cette maladie touche plus de 2 millions de personnes en France et déjà en 2020, le Gouvernement déclarait vouloir « améliorer le diagnostic et la prise en charge des patients et favoriser les projets de recherche sur la douleur et la fibromyalgie ». Néanmoins, à ce jour, la demande de reconnaissance comme affection de longue durée (ALD) n'a toujours pas été entendue alors que la fibromyalgie en remplit les critères : traitements quotidiens sur une période supérieure à six mois et particulièrement coûteux. La reconnaissance comme ALD semble d'autant plus nécessaire que, profondément invalidante, cette maladie rend les personnes qui en sont atteintes incapables de travailler normalement, accroissant le risque de précarisation et d'exclusion sociale, dans un contexte où, de surcroît, les départements n'adoptent pas tous la même lecture des demandes d'invalidité induites par cette affection.

Une intégration en ALD30 permettrait ainsi d'assurer aux patients un accompagnement global, associant prise en charge médicale, mais aussi aide humaine (aide à la vie quotidienne) et technique (aménagement du logement et matériel médical), ainsi qu'un accès aux transports pour les déplacements médicaux ou encore l'attribution de la carte de stationnement pour personne en situation de handicap.

En outre, la recherche doit effectivement être accélérée pour remédier à la problématique des douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapeutiques actuelles, d'autant que les associations de patients alertent depuis plusieurs années sur la prévalence du risque suicidaire chez les personnes souffrant de fibromyalgie (étude menée par l'association « fibromyalgie maladie incomprise » et le collectif « fibromyalgie tous ensemble » en décembre 2018).

Il souhaite donc connaître les intentions du ministre concernant le soutien urgent et nécessaire à apporter aux personnes souffrant de cette maladie.

## Réponse du Ministère de la santé et de la prévention

publiée dans le JO Sénat du 29/12/2022

Le texte de cette réponse n'est pas disponible à ce jour.